



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Applicables à compter du 5 janvier 2026

KINOO Formation (Entreprise individuelle, SIRET 84019999600025, siège social : 2 rue du Manoir 62770 Rollancourt) propose sur son site internet des stages de sensibilisation à la Sécurité Routière (stages de récupération de points), accompagnés des services définis dans les présentes conditions générales.

Article 1 : Connaître son capital points

Les informations relatives au capital de points d'un conducteur sont déclaratives. Afin d'effectuer un stage volontaire de sensibilisation à la Sécurité Routière (récupération de 4 points), le conducteur doit être muni d'un permis de conduire délivré obligatoirement en France. La reconstitution partielle de son capital de points à l'issue de la participation au stage n'est pas possible si le titre n'a pas été délivré en France.

Le capital points du permis de conduire d'un conducteur doit être compris entre 1 et 8 points sur le Fichier National du Permis de Conduire. Si le conducteur n'a jamais reçu d'information administrative (lettre 48, 48M, 48N, consultation du solde de points sur le site officiel du Ministère de l'Intérieur), il doit demander un relevé intégral d'information (RII) sur le site dédié www.mespointspermis.gouv.fr.

Dans le cas où le solde de points est nul mais que le conducteur n'a pas encore réceptionné de lettre recommandée d'invalidation, il est peut-être encore possible de participer à un stage. À la demande du conducteur, le service client de KINOO Formation peut l'aider à mieux comprendre son relevé intégral d'information.

En cas de fausse déclaration du conducteur, la responsabilité de KINOO Formation et de l'organisateur du stage ne pourra, en aucun cas, être engagée, et aucun remboursement, ni transfert de stage ne seront acceptés.

Article 2 : Délai entre deux stages de récupération de points

Selon la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, un conducteur ne peut récupérer ses points en participant à un stage de sensibilisation au risque routier que dans la limite d'une fois par année glissante (un an + un jour).

Article 3 : Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. KINOO Formation agréé (CSSR) par les Préfectures pour effectuer l'inscription des conducteurs aux stages de sensibilisation à la Sécurité Routière.

Article 4 : Prix de vente des stages

Les tarifs d'inscription à un stage sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). L'inscription à un stage par un conducteur inclut la gestion du dossier de stage (analyse, conseil et accompagnement personnalisé du conducteur par KINOO Formation), le transfert possible à l'intérieur de tous les stages proposés par KINOO Formation sous certaines conditions, un an d'assistance à la gestion du permis de conduire et la réalisation d'un stage agréé de sensibilisation à la Sécurité Routière auprès du centre agréé.

Seuls les règlements en euros sont acceptés. Les stages seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande d'un conducteur. L'inscription à un stage est effective à la date de validation du paiement.



Article 5 : Modalités de commande

L'inscription par les conducteurs aux stages de sensibilisation à la Sécurité Routière se fait :

- Directement sur le site de KINOO Formation ;
- Par téléphone, auprès d'un conseiller : 07.65.65.02.33, du lundi au samedi de 9h à 19h ;
- Par email : kinoo.formation@gmail.com.

Article 6 : Disponibilité des stages

KINOO Formation est très attachée à la véracité des informations diffusées sur son site. Tous les stages proposés à la vente comportent des places vacantes et sont disponibles en temps réel aux dates indiquées, sauf erreur de saisie.

La réglementation relative au permis à points prévoit l'annulation du stage par son organisateur, notamment lorsque l'effectif n'atteint pas 6 participants. KINOO Formation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ces annulations réglementaires, mais s'engage à proposer une solution de transfert parmi tous les autres stages disponibles, soit dans environ 99 % des cas. Cette solution de transfert n'est pas automatique si elle n'est pas acceptée par le conducteur, lequel pourra alors être remboursé.

Article 7 : Modalités de paiement

Cinq modes de paiement sont possibles :

1. Carte bancaire : CB, Visa et Mastercard sur l'interface de paiement du site. La date d'achat prise en considération pour le débit de la carte sera celle de la commande du stage et non celle du début du stage.

2. Chèques bancaires

3. Virements bancaires versés sur le compte de KINOO Formation

KINOO Formation se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande émanant d'un conducteur avec lequel un litige de règlement serait en cours.

Article 8 : Confirmation de commande

Toute commande effectuée par l'intermédiaire du site de KINOO Formation sera confirmée par un récapitulatif de commande et/ou par un email automatique, si le conducteur dispose d'une adresse email valide. Cet email contient la facture, la convocation au stage et les présentes CGI. Si l'adresse email fournie par le conducteur est erronée, KINOO Formation ne pourra être tenue responsable de la non-réception de l'email de confirmation.

Si le conducteur ne dispose pas d'une adresse email, les correspondances lui seront adressées par courrier postal. Les frais de traitement de l'envoi postal sont facturés, quel que soit le nombre d'envois.

Article 9 : Conditions de vente et responsabilité

L'inscription qu'à réception du paiement.

L'inscription ne pourra avoir lieu s'il n'existe plus de places vacantes sur la session de stage à la réception du paiement par chèque, virement. Dans ce cas, le conducteur se verra proposer une autre session.

La responsabilité de KINOO Formation ne pourra être engagée en cas de litige entre l'organisme de formation (CSSR) et le conducteur.

Article 10 : Sécurisation des paiements en ligne

Le site de KINOO Formation est équipé d'un système de paiement sécurisé SSL via un serveur bancaire agréé. Le paiement est effectué directement sur l'espace sécurisé de la banque.

KINOO FORMATION

2 rue du Manoir. Hameau de courcelles 62770 Rollancourt

07.65.65.02.33

Kinoo.formation@gmail.com

Siret : 84019999600025 - TVA intracom : FR01840199996 –

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32620412162 auprès du préfet de la région Haut de France



Article 11 : Annulation d'une inscription - Conditions de remboursement

L'annulation, le transfert ou le remboursement peuvent être effectués à la demande du conducteur jusqu'à 7 jours avant le premier jour du stage. En cas de remboursement, il sera déduit des frais de service de 50 €.

En cas de mise en attente du dossier d'inscription, le conducteur a deux ans, à partir de la date de la première mise en attente, pour choisir une nouvelle date de stage ou pour être remboursé.

Toute demande d'annulation du fait du conducteur devra être faite par email : kino.formation@gmail.com, assortie d'une validation par téléphone auprès du service Client de KINOO Formation : 07.65.65.02.33, du lundi au samedi de 9h à 19h.

Les remboursements se feront par virement. Le remboursement se fait par défaut à l'ordre de l'utilisateur du service. Dans le cas de l'utilisation du moyen de paiement d'un tiers, l'utilisateur devra préciser par courrier le nom du bénéficiaire. Toute fausse déclaration sur l'identité du bénéficiaire est passible de poursuites.

Pour les paiements par chèque, KINOO Formation attend le délai de retour des chèques impayés (un mois) pour procéder au remboursement. Le remboursement se fait par virement à l'ordre de l'émetteur du chèque initial.

Article 12 : Dispositions relatives à la vente à distance

Le conducteur dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours (Loi Hamon) qui commence dès l'inscription définitive (date du paiement ou date du transfert) et se termine dans tous les cas la veille du stage avant 18h. Le conducteur n'a pas à motiver sa décision.

La demande de rétractation doit être faite en complétant le formulaire en ligne disponible sur le site ou par email à kino.formation@gmail.com. La validation de ce formulaire vaut signature et horodate la demande du conducteur. Un récépissé est accessible en l'imprimant ou sur la boîte mail saisie.

Annulation de la session de stage par le centre agréé : Le conducteur se voit proposer par KINOO Formation le transfert de son stage sans surcoût. À défaut de transfert, ou sur simple demande, le conducteur peut également être remboursé sans frais.

Annulation de la participation à l'initiative du conducteur : Sauf conditions particulières plus restrictives, en cas d'annulation ou de transfert à l'initiative du conducteur entre 7 jours et 2 jours ouvrés avant la date du stage, des frais d'annulation d'un montant de 50 € seront décomptés. Si l'annulation ou le transfert se fait à moins de 2 jours ouvrés avant le stage, le prix du stage est dû entièrement.

L'absence, même partielle, au stage, ou le non-respect des horaires par le conducteur, ne donne droit ni à la récupération de points, ni au remboursement, ni au transfert sur un autre stage. Si l'absence est justifiée par un certificat médical ou d'hospitalisation en bonne et due forme et transmis dans les 48 heures maximum à partir du dernier jour de stage à kino.formation@gmail.com, un transfert sera possible sur une autre session.

Article 13 : Obligations des conducteurs lors d'un stage

Pendant le déroulement du stage, le conducteur s'engage à respecter avec exactitude les horaires qui seront communiqués par l'organisateur dès l'inscription. L'organisateur du stage se réserve le droit d'exclure à tout moment tout conducteur dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage, comme la réglementation l'y autorise et sans que KINOO Formation n'ait un quelconque droit de regard.

En cas de non-respect des consignes, la responsabilité de KINOO Formation et de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée. La délivrance des attestations de stage reste la prérogative légale du Directeur du centre agréé et des animateurs, sans que KINOO Formation ne puisse intervenir.

La télétransmission de la participation au stage à l'Administration française (ANTS) pour l'enregistrement des points récupérés est effectuée sans que KINOO Formation ne puisse intervenir à cet égard, ne disposant d'aucun droit réglementaire à cet effet. L'instruction par l'administration du dossier de demande de reconstitution partielle du capital de points est conditionnée à la transmission d'un justificatif d'identité (CNI, passeport, titre de séjour, etc.) ainsi que de la copie du permis de conduire (à défaut d'un avis de rétention ou suspension du permis de conduire). Il incombe au conducteur de fournir ces pièces par voie dématérialisée dans les meilleurs délais à l'Organisateur, au plus tard le premier jour du stage.

KINOO FORMATION

2 rue du Manoir. Hameau de courcelles 62770 Rollancourt

07.65.65.02.33

Kino.formation@gmail.com

Siret : 84019999600025 - TVA intracom : FR01840199996 –

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32620412162 auprès du préfet de la région Haut de France



Article 14 : Litiges

En cas de litige, les systèmes informatiques de KINOO Formation sont considérés comme valant preuve de la nature de la convention et de sa date. Le site de KINOO Formation étant édité en France, le présent contrat n'est soumis qu'à la loi française. À défaut d'accord amiable, le consommateur pourra, conformément aux articles L 612-1 et suivants du Code de la consommation, recourir, s'il le souhaite, gratuitement à la Médiation de la consommation en saisissant le médiateur en la personne de la SELRL VAAST MARTINUZZO, avocats, sise 12 rue Paul Adam 62000 Arras, téléphone : 03 21 04 04 55, en suivant les instructions indiquées par le médiateur.

Article 15 : Informations nominatives - Protection de la vie privée

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de faire la demande par courrier en indiquant votre nom, prénom et adresse à l'adresse suivante : KINOO Formation, 2 rue du Manoir 62770 Rollancourt, ou par email : kinoo.formation@gmail.com.

KINOO Formation s'engage à ne pas divulguer et à ne pas vendre à des tiers les informations qui lui seront transmises. Le site de KINOO Formation fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 16 : Validation des Conditions Générales d'Inscription

Avant de valider son inscription, y compris par téléphone, le conducteur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales d'Inscription à sa disposition sur le site, sinon il ne peut bénéficier des prestations proposées par KINOO Formation.

En tout état de cause, en cas de non-validation des Conditions Générales d'Inscription par le conducteur, celui-ci peut choisir de ne pas souscrire au service offert par KINOO Formation, voire de résilier ledit service dans les conditions des présentes.

Article 17 : Force majeure

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et sans formalité et leur responsabilité dégagée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant au contrôle d'une partie et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'inscription d'un conducteur sur le site, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française.

Article 18 : Services Relations Clients

Pour toute information ou question, KINOO Formation dispose d'un Service à votre disposition :

- Par téléphone : 07.65.65.02.33, du lundi au Samedi, de 9h à 19h
- Par email : kinoo.formation@gmail.com